



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Modifications projetées concernant les tours aéroréfrigérantes (TARs) initialement prévues et autorisées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 03 août 2020 modifié

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

CL Dunkerque

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

8 9 0 5 8 3 8 7 5 0 0 0 1 2

SASU

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Clarebout

Jan

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° b)	Rubrique 2921-1 : puissance évacuée des TARs passant de 22 100 kW à 72 460 kW, avec seuil d'enregistrement à 3000 kW.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

CL Dunkerque a besoin de disposer à termes de 16 TARs présentant une puissance thermique évacuée maximale cumulée de 72 460 kW, pour finaliser l'implantation des lignes de production prévues et autorisées par son arrêté préfectoral du 03/08/2020 modifié.

Pour les besoins de sa ligne de production n°1 déjà opérationnelle, 8 TARs sont actuellement en fonctionnement. Avec l'ajout de la 2ème ligne de production et des lignes de spécialités, CL Dunkerque a besoin de 8 TARs supplémentaires.

Aucune modification ne sera apportée à la quantité totale d'ammoniac autorisée par l'AP du 03/08/2020 modifié.

Les modifications réalisées et projetées sont présentées dans le chapitre IV du porter-à-connaissance référencé 7659-006-100 rév.A du 26/11/2024 donné en annexe.

4.2 Objectifs du projet

A l'origine, CL Dunkerque avait prévu d'installer 10 tours aéroréfrigérantes à circuit primaire fermé d'eau et à fluide caloporteur d'ammoniac pour les circuits de refroidissement des 4 chambres froides et des 2 tunnels de surgélation.

CL Dunkerque a dû procéder à un réajustement de son besoin en tours aéroréfrigérantes et à un recalcul des puissances nécessaires au regard de nouveaux impératifs liés à la sécurité de son process :

- Afin de pouvoir assurer la continuité de son activité en cas de défaillance d'une de ses tours et permettre ainsi aux lignes de production de pouvoir tourner 24h/24, les différents circuits de refroidissement ont été séparés, avec pour conséquence d'augmenter le nombre des tours.

- Un besoin s'est avéré nécessaire d'assurer le refroidissement des compresseurs d'air par l'utilisation de tours aéroréfrigérantes à circuit primaire fermé d'eau. Pour ce faire, l'utilisation d'eau glycolée à 40% a été retenue pour le fluide caloporteur, au regard des performances techniques attendues.

- Afin de minimaliser le volume d'ammoniac, CL Dunkerque a décidé de refroidir les 2 premières sections du 2ème tunnel de surgélation avec du glycol au lieu de l'ammoniac.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les modifications projetées vont s'effectuer dans l'enceinte actuellement autorisée du site CL Dunkerque. Il n'y a pas d'extension du périmètre autorisé à prévoir.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Aucune modification ne sera apportée aux conditions d'exploitation du site (horaires de fonctionnement, effectif, trafic) par rapport à la situation actuellement autorisée.

La cessation d'activité sera gérée conformément aux dispositions de l'article 1.6.6 de l'arrêté préfectoral du 03 août 2020 modifié.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet de modification doit être porté à la connaissance du Préfet en vertu des dispositions des articles L.181-14 et R.181-46 du code de l'environnement afin d'en apprécier le caractère substantiel.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rub. 2921-1 : Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation (...). Puissance thermique évacuée maximale :	72 460 kW (enregistrement)
Rub. 4735-1 : Ammoniac - Pour les récipients de capacité unitaire > 50 kg. Quantité susceptible d'être présente dans l'installation :	34,3 tonnes (autorisation)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 7255 Voie : Route de Cap Horn

Lieu-dit : Zone Grandes Industries

Localité : Bourbourg

Code postal : 5 9 6 3 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 1 0 ' 5 9 " E Lat. : 5 0 ° 5 8 ' 0 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Sans objet.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi-HD de la Communauté urbaine de Dunkerque approuvé par délibération en date du 26 avril 2024 - Zonage UIP.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Evaluation environnementale réalisée dans le cadre de la DAE de juillet 2019 (complétée en novembre 2019) ayant donné lieu à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 03/08/2020.

Les caractéristiques du projet "avant/près" sont données dans le chapitre IV du porter-à-connaissance référencé 7659-006-100 rév.A du 26/11/2024 donné en annexe.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF de type I ou II.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CL Dunkerque n'est pas localisé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CL Dunkerque n'est pas localisé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CL Dunkerque n'est pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CL Dunkerque n'est pas localisé dans un parc national, ni une réserve naturelle, ni une zone de conservation halieutique, ni dans un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Bourbourg et Saint-Georges-sur-l'Aa sont couvertes par le PPBE de la Communauté Urbaine de Dunkerque, approuvé le 30 juin 2022. Un projet de révision est en cours (consultation du public arrêtée au 06/09/2024).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inscrit dans le périmètre de protection d'un monument historique, ni se trouve sur un site patrimonial remarquable ou dans un bien inscrit au patrimoine mondial.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été répertoriée au droit du site (cf. évaluation environnementale de 2019).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Bourbourg et de Saint-Georges-sur-l'Aa ne sont pas couvertes par un PPRN ni par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CL Dunkerque n'est pas implanté dans un site ou sur des sols pollués (cf. rapport de base établi en 2020).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Bourbourg et de Saint-Georges-sur-l'Aa ne se trouvent pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CL Dunkerque n'est pas implanté dans le périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CL Dunkerque n'est pas implanté dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 7 km du site CL Dunkerque, il s'agit de la ZPS FR3110039 qui fait référence au « Platier d'Oye ». Deux autres sites NATURA 2000 sont localisés à un peu plus de 7 km des terrains du projet au niveau des « Bancs de Flandres ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CL Dunkerque n'est pas implanté à proximité d'un site classé. Le site classé le plus proche est situé à Gravelines (Moulin à vents des Huttes)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Appoints en eau effectués en utilisant l'eau industrielle tamisée.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications projetées n'interfèrent aucunement avec les ressources disponibles, les équipements en eau potable ou d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées ont lieu dans le périmètre du site actuellement autorisé par arrêté préfectoral du 03 août 2020 modifié.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées ont lieu dans le périmètre du site actuellement autorisé par arrêté préfectoral du 03 août 2020 modifié.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun établissement Seveso n'est recensé dans l'environnement du site CL Dunkerque et par conséquent aucun plan de prévention des risques technologiques (PPRT) n'est en vigueur ou envisagé dans la zone d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CL Dunkerque est implanté dans une zone de sismicité faible, de niveau de foudroiement faible, d'aléa retrait-gonflement des argiles modéré, et de risque de remontée de nappe fort. Pour palier à ce risque, l'aménageur a rehaussé les terrains de la zone Grandes Industries.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées n'engendreront aucune augmentation du risque Légionnelles (cf. AMR communiquées en annexe du PAC référencé 7659-006-100 rév.A du 26/11/2024).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ERS de la DAE de 2019 concluait en une absence d'exposition des populations potentiellement concernées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées n'engendreront aucun déplacement, ni trafic.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par leurs emplacements et localisations (en hauteur, et éloignées des limites de propriété du site exploité par CL Dunkerque), les TARs ne seront pas source de nuisances sonores.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées n'engendreront pas d'odeurs.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées n'engendreront pas de vibrations.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nouvelle source lumineuse ne sera créée.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les TARs n'étant pas identifiées comme des sources de pollution atmosphérique, les nouvelles installations projetées ne seront pas non plus sources de nuisances.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet direct dans le milieu naturel. Les eaux de purge générées par les TARs rejoignent les Eaux Résiduaires Industrielles avant d'être traitées par la STEP ERI.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les TARs génèrent des effluents de purge, qui rejoignent les ERI avant d'être traités par la STEP, puis rejet dans le bassin maritime du GPMD. Aucun nouvel effluent généré au regard de la situation déjà autorisée par l'AP du 03/08/2020 modifié.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées ne seront pas à l'origine d'une augmentation de la quantité des déchets ni du mode de gestion associé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées ont lieu dans le périmètre du site actuellement autorisé par arrêté préfectoral du 03 août 2020 modifié. Les modifications ne seront pas visibles depuis l'extérieur, et n'affecteront pas l'intégration paysagère. La perception visuelle globale du site ne sera pas modifiée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées ont lieu dans le périmètre du site actuellement autorisé par arrêté préfectoral du 03 août 2020 modifié.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Au regard des différents volets (Milieux naturels, Intégration dans le paysage, Eau, Air, Odeurs, Bruit, Déchets, Energie, Déchets, Trafic, Risque sanitaire, Dangers), les modifications projetées ne vont pas générer d'effets négatifs supplémentaires par rapport à la situation actuellement autorisée.

Le chapitre VII du porter-à-connaissance référencé 7659-006-100 rév. A du 26/11/2024 donné en annexe, donne une analyse succincte des impacts et nuisances liés aux modifications.

Le chapitre VIII de ce porter-à-connaissance présente l'analyse succincte des dangers liés aux modifications.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Porter à connaissance - Modifications projetées concernant les Tours Aéroréfrigérantes prévues en Phase I - référence Entime 7659-006-100 rév. A du 26/11/2024	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Clarebout

Prénom Jan

Qualité du signataire Administrateur Délégué

À Neuf Eglise

Fait le 29/11/2024



Signature du (des) demandeur(s)